



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

## **BUDGET DE LA VILLE ET BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU**

Le Compte Administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la Ville en 2022. Il doit être présenté au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le Compte Administratif se présente formellement de la même manière que le budget afin de permettre une comparaison.

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

### **Le Compte Administratif dégage un résultat**

Le Compte Administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Dans tous les cas le résultat cumulé des deux sections ne doit pas être déficitaire.

Une fois le compte administratif voté, le Conseil Municipal vote une délibération d'affectation des résultats.

### **Le Compte Administratif doit être en concordance avec le compte de gestion**

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

## **I – LE BUDGET VILLE**

Les données synthétiques se présentent ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Recettes de l'exercice :</b>	12 386 995,31 €	4 776 448,03 €
<b>Dépenses de l'exercice :</b>	12 227 822,25 €	6 625 118,67 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	159 173,06 €	- 1 848 670,64 €
<b>Excédent reporté 2021 :</b>	915 427,72 €	1 349 030,74 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>1 074 600,78 €</b>	<b>- 499 639,90 €</b>

A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	159 173,06 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	915 427,72 €
<b>C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>1 074 600,78 €</b>
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	(-) 1 848 670,64 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	1 349 030,74 €
<b>D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(-) 499 639,90 €</b>
RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 188 807,09 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	702 500,92 €
<b>E - SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>(-) 486 306,17 €</b>
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>(-) 985 946,07 €</b>

## 1.1 / Section d'investissement

L'année 2022 fait apparaître un déficit d'investissement de **499 640 €**.

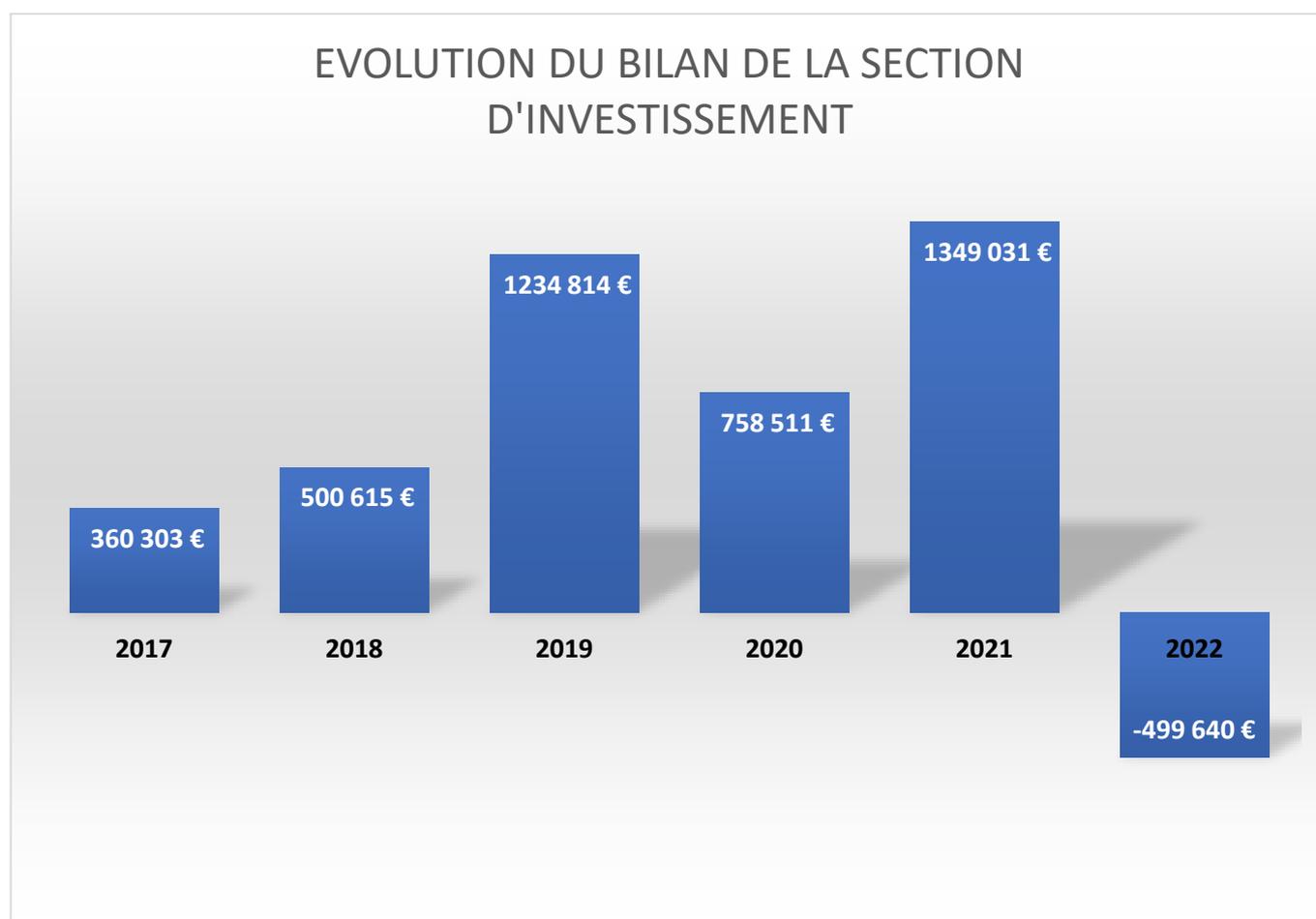
Ce déficit s'explique notamment par la charge élevée des restes à réaliser 2021 (**1 635 863,67 €**) impactant significativement le résultat d'investissement 2022.

En effet, les chantiers comme la réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs et la rénovation du stade Vernon ont été fortement ralentis durant la crise sanitaire 2020-2021.

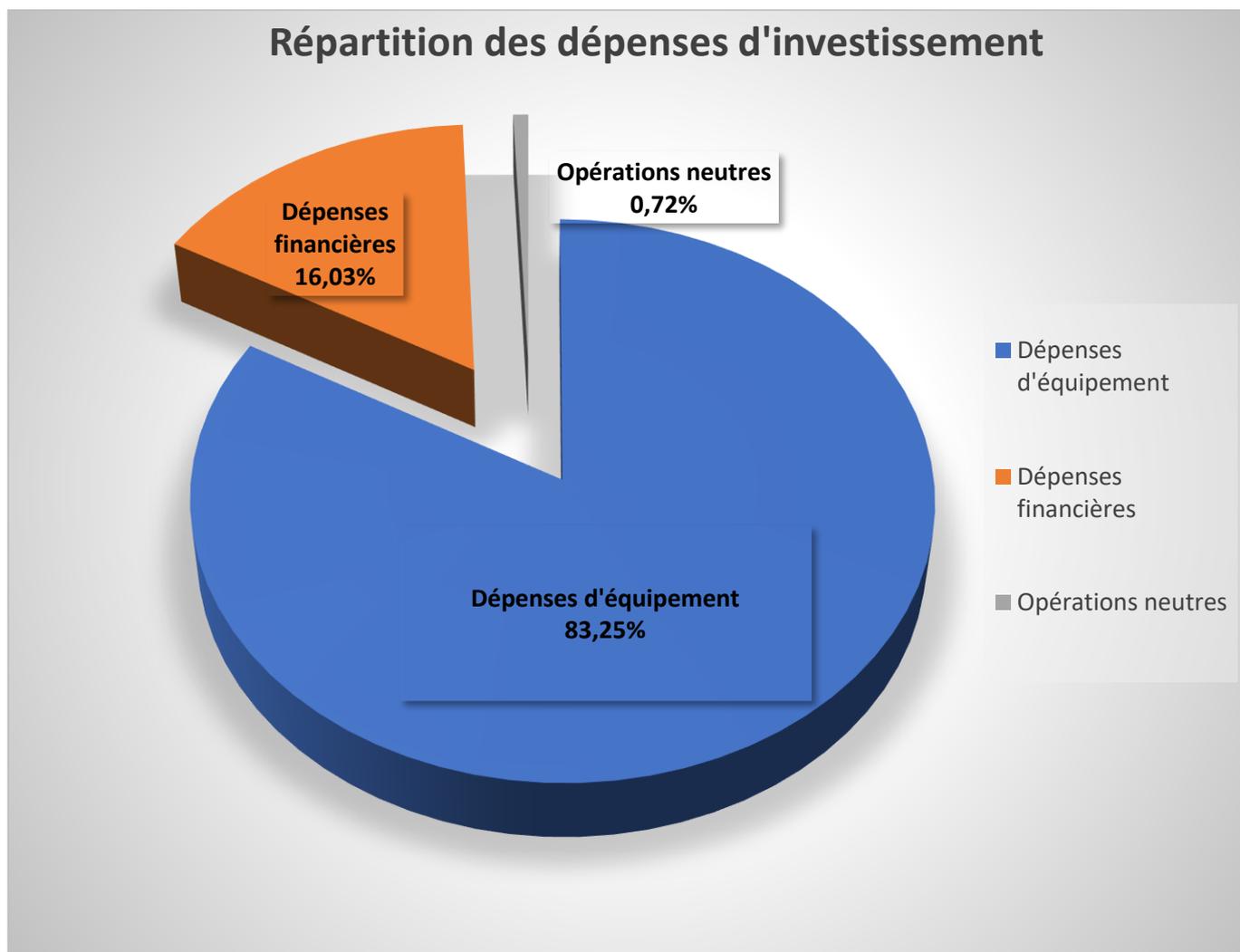
De plus, pendant ces 3 dernières années, une inflation importante a touché progressivement tous les secteurs ; notamment sur les matières premières et les matériaux en pénurie durant la pandémie.

Les montants prévus sur les opérations d'équipement communales ont doublé par rapport aux projets initiaux.

De ce fait, le budget 2022 a absorbé à la fois l'investissement courant sur une année et à la fois le rattrapage des RAR des 2 années antérieures avec inflation des prix.



Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de **6 625 119 €**, elles se décomposent principalement comme suit :



Les dépenses d'équipement représentent **5 515 293 €**, les remboursements d'emprunts **1 061 989 €** et les opérations d'ordre **47 837 €**.

# Investissement dépenses

Les principales dépenses d'équipement sont :

## **A) Les services généraux de la Ville : 292 908 €**

- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux (12 492 €)
- Réfection d'une allée du cimetière et acquisition de 2 columbariums (28 357 €)
- Entretien des chaufferies (68 369 €)
- Travaux divers dans les bâtiments communaux (32 046 €)
- Matériel de bureau et équipement informatique (60 357 €)
- Mobilier (3 700 €)
- Logiciels (28 408 €)
- Matériaux et outillages divers (29 685 €)
- Renouvellement de la flotte automobile (29 494 €)

## **B) Sécurité publique : 18 191 €**

- Acquisition d'équipements pour les policiers municipaux (9 209 €)
- Déplacement de la caméra mobile (8 982 €)

## **C) Enseignement-éducation : 91 960 €**

- Aménagement à l'école Victor Hugo pour les personnes à mobilité réduite (5 598 €)
- Acquisition d'électroménager dans les réfectoires (11 868 €)
- Plan de relance numérique dans les écoles élémentaires (12 855 €)
- Renouvellement du mobilier scolaire (29 435 €)
- Travaux de plomberie dans les écoles (32 204 €)

## **D) Culture et patrimoine : 18 684 €**

- Création d'un poste de travail au studio Gainsbourg (1 578 €)
- Travaux divers à l'espace Bourvil (6 856 €)
- Restauration de l'orgue de l'église (3 052 €)
- Mobilier pour la médiathèque et le studio Gainsbourg (1 786 €)

- Mise aux normes de l'installation incendie à l'espace Bourvil (5 412 €)

#### **E) Jeunesse et sports : 2 663 328 €**

- Études et travaux pour la réhabilitation du stade Vernon (2 592 895 €)
- Subvention d'équipement versée à la Ville d'Elbeuf pour la création d'un skatepark (22 800 €)
- Acquisition d'une machine pour l'entretien du terrain de football synthétique (14 004 €)
- Travaux divers dans les salles de sports et les accueils de loisirs (19 240 €)
- Renouvellement des équipements sportifs (5 152 €)
- Équipements et mobiliers divers sur les accueils de loisirs et les séjours (9 237 €)

#### **F) Interventions sociales et familles : 5 598 €**

- Remplacement du volet roulant de l'entrée du CCAS (4 593 €)
- Mobilier pour le CCAS (1 005 €)

#### **G) Famille : 9 909 €**

- Travaux divers à la résidence autonomie (6 029 €)
- Équipement pour la halte-garderie (2 475 €)
- Acquisition d'un défibrillateur pour la résidence autonomie (1 405 €)

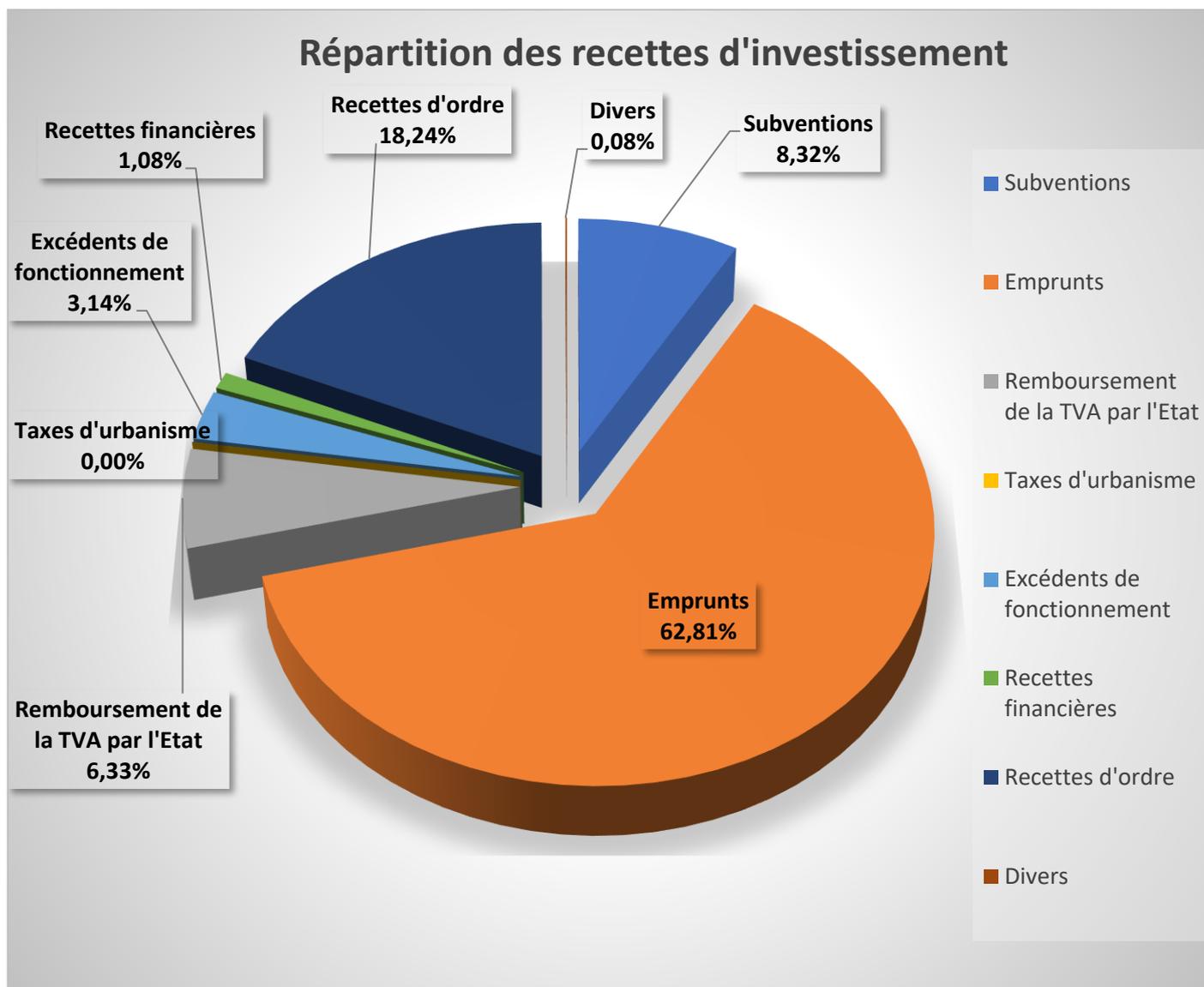
#### **H) Aménagements et services urbains : 2 107 205 €**

- Réhabilitation de la friche des Tissages (486 499 €)
- Études pour la construction du centre municipal (322 910 €)
- Concours financier pour la construction des logements Îlot Jules Ferry (230 000 €)
- Réfection de l'impasse de Strasbourg (64 431 €)
- Études et travaux d'aménagement de la Mare aux Bœufs (957 964 €)
- Aménagement d'un îlot de fraîcheur (29 686 €)
- Travaux de remise en état des garages au 98 rue de la République (15 715 €)

#### **I) Action économique : 24 000 €**

- Prime de concours pour la maîtrise d'œuvre de la Halle Couverte (24 000 €)

## Investissement recettes



Parmi les recettes d'investissement 2022, l'excédent de fonctionnement 2021 affecté à l'investissement était de **150 006 €**

Les subventions d'investissement s'élèvent à **397 358 €**.

Les remboursements par la Métropole des frais d'emprunt relatifs aux transferts de compétences (voirie, éclairage public) s'élèvent à **51 656 €**.

Les écritures d'amortissements et de sortie d'inventaire du patrimoine, s'élèvent à **871 395 €**.

Les taxes d'urbanisme sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement de bâtiments pour les dossiers déposés avant le transfert à la Métropole s'élèvent à **47 €**.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**FCTVA**) basé sur les dépenses réelles d'investissement 2020 s'élève à **302 163 €**.

Chaque année, la collectivité parvient à diminuer le recours prévu à l'emprunt grâce aux bons résultats de la section de fonctionnement.

Cependant, en 2022 en raison du rebond post-covid avec la reprise de tous les chantiers et de l'inflation, la collectivité n'a pas pu réitérer cette action et a dû emprunter à hauteur de **3 000 000€**.

Par conséquent, la dette en cours a augmenté et également impacté le ratio de désendettement.

Le ratio de désendettement s'établit à **14,97 années en 2022** et dépasse le seuil de 12 ans pour la première fois depuis plusieurs années.

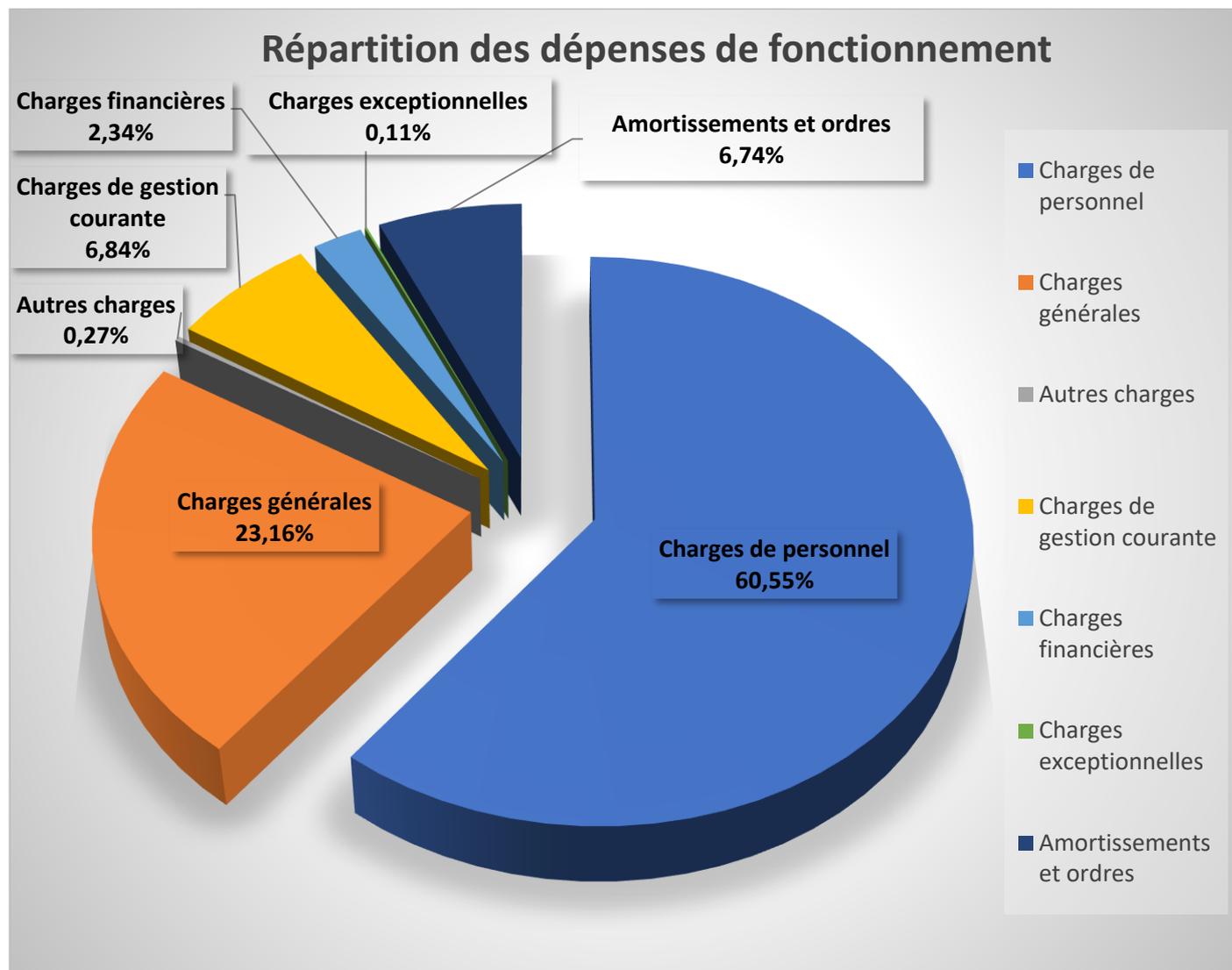
EN K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CAF BRUTE	1 303	1 137	1 687	2 013	1 536	1 509	896
DETTES	10 989	11 819	12 139	11 516	11 081	11 508	13 413
RATIO DESENETTEMENT	8,43	10,39	7,2	5,9	7,22	7,62	14,97
CHARGE INTERETS	393	374	366	364	309	294	286

## 1.2 / Section de Fonctionnement.

Le montant de l'excédent de fonctionnement 2022 s'élève à **1 074 600,78 €**.

Cette somme est intégralement affectée à la section d'investissement 2023 afin de résorber le déficit et de financer les restes à réaliser 2022.

### Fonctionnement Dépenses



Evolution des dépenses depuis 2016 :

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CHARGES GENERALES	2 306 830 €	2 439 391 €	2 327 845 €	2 366 807 €	2 171 914 €	2 525 048 €	2 834 775 €
CHARGES DE PERSONNEL	6 108 214 €	6 342 960 €	6 268 519 €	6 244 796 €	6 313 065 €	6 437 313 €	7 412 444 €
AUTRES CHARGES (Gestion courante et atténuation de produits)	896 361 €	902 452 €	827 193 €	986 770 €	1 020 954 €	829 552 €	869 672 €
CHARGES FINANCIERES	392 924 €	373 928 €	366 418 €	348 830 €	309 932 €	294 522 €	286 127 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	92 204 €	37 143 €	10 834 €	11 487 €	12 961 €	15 620 €	13 547 €
AMORTISSEMENTS ET ORDRES	1 093 452 €	1 011 983 €	1 163 443 €	841 345 €	996 819 €	717 251 €	824 715 €
TOTAL	<b>10 889 985 €</b>	<b>11 107 857 €</b>	<b>10 964 252 €</b>	<b>10 733 919 €</b>	<b>10 825 645 €</b>	<b>10 819 305 €</b>	<b>12 241 280 €</b>

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à **2 834 775 €** en augmentation de **12,27 %**.

Cette augmentation s'explique notamment par un rebond des dépenses post-COVID lié à la reprise des activités ainsi que par l'inflation des fluides, déjà constatée en fin d'année 2021, qui s'est poursuivie en 2022 et s'est généralisée à tous les secteurs.

Les charges de personnel sont en augmentation de **15,15 %**.

Cette augmentation est principalement liée au transfert de la masse salariale des agents de la Halte-Garderie sur le budget de la Ville (précédemment gérée par le budget CCAS), des 3 augmentations successives du SMIC, du dégel du point d'indice de 3,5% et de la revalorisation des catégories B.

Les autres charges de gestion courante regroupent les subventions versées ; en particulier au CCAS pour **408 055 €**.

L'enveloppe pour les subventions aux associations, en particulier les clubs sportifs, a été maintenue pour un montant de **202 227 €**.

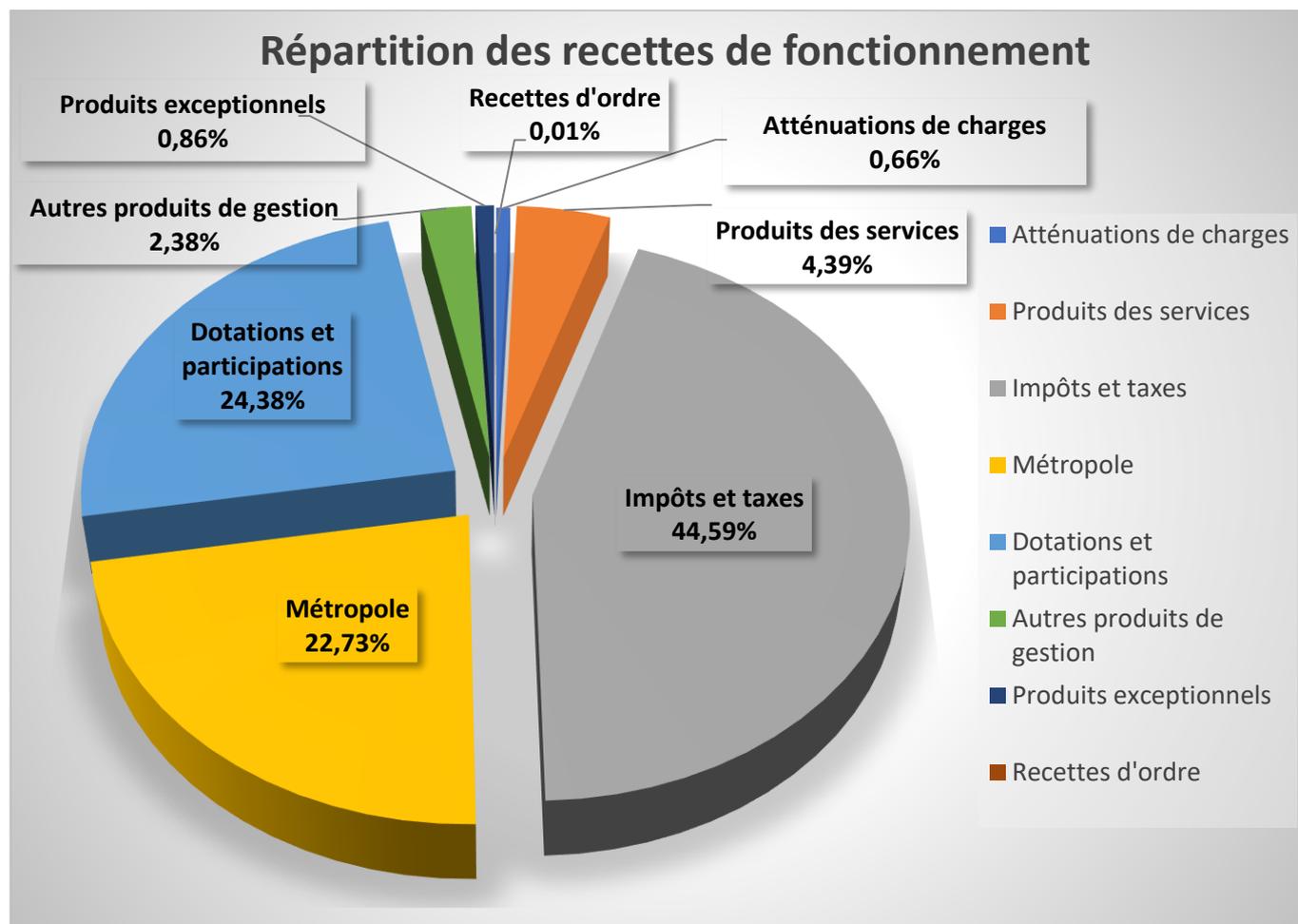
Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts contractés antérieurement. La charge de la dette est en diminution de **2,85 %** et s'établit à **286 127 €**.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **13 547 €**.

**4 522 €** sont consacrés aux chantiers éducatifs et aux primes des stagiaires. Au total, ce sont **131 stagiaires** qui ont été accueillis en 2022.

# Fonctionnement recettes

Répartition des recettes par catégorie :



	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Atténuation de charges	198 687 €	159 521 €	108 811 €	45 186 €	39 459 €	35 750 €	81 249 €
Produits des services	554 517 €	579 217 €	564 565 €	556 491 €	353 706 €	459 923 €	544 197 €
Impôts	4 266 401 €	4 308 771 €	4 408 346 €	4 518 314 €	4 551 185 €	4 553 245 €	4 771 225 €
Taxes	345 116 €	397 224 €	509 431 €	457 253 €	470 265 €	489 914 €	482 935 €
Métropole	2 470 204 €	2 588 557 €	2 668 144 €	2 735 909 €	2 783 631 €	2 782 975 €	2 815 952 €
Dotation forfaitaire	1 641 633 €	1 510 674 €	1 518 920 €	1 493 733 €	1 453 640 €	1 413 838 €	1 374 333 €
Dotations de solidarité Etat	579 920 €	631 233 €	677 127 €	717 203 €	738 815 €	757 188 €	775 931 €
Autres dotations et participations	370 838 €	368 540 €	335 700 €	305 492 €	299 000 €	311 269 €	567 559 €
Compensations Etat	530 214 €	540 857 €	541 198 €	539 635 €	540 870 €	556 511 €	570 680 €
Autres produits de gestion	108 980 €	111 819 €	129 468 €	164 860 €	134 725 €	201 367 €	294 602 €
Produits financiers	9 146 €	9 120 €	50 €	25 €	0 €	0 €	43 €
Recettes exceptionnelles	198 400 €	158 452 €	207 806 €	92 480 €	108 328 €	92 874 €	108 289 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 274 056 €</b>	<b>11 363 985 €</b>	<b>11 669 566 €</b>	<b>11 626 581 €</b>	<b>11 473 624 €</b>	<b>11 654 854 €</b>	<b>12 386 995 €</b>

Les remboursements sur rémunérations du personnel représentent une somme de **45 603 €**. Cette somme correspond principalement aux remboursements des contrats aidés par l'Etat et des remboursements des indemnités journalières par la CPAM.

Les produits des services et du domaine s'élèvent à **544 197 €**. Il s'agit de recettes concernant les concessions, les redevances et taxes funéraires, les recettes du service culturel ainsi que la restauration scolaire et les centres de loisirs dont les tarifs n'ont pas été augmentés malgré l'inflation.

En effet, dès septembre dernier, après l'annonce de notre prestataire des repas scolaires, d'une augmentation budgétaire de près de 31 000 € par an (plus de 7,28 %), l'équipe municipale, en accord avec l'équipe éducative et les parents d'élèves élus, a ajusté le nombre de composantes des repas, sans réduire les quantités servies. Cet ajustement a permis de limiter cette hausse à 6 000 €, intégralement prise en charge par le budget municipal.

Les impôts et taxes, constitués des contributions directes, des droits de place, des taxes sur l'électricité, taxes sur la publicité extérieure ainsi que les taxes additionnelles aux droits de mutation, génèrent une recette de **5 254 160 €**, soit une augmentation de **211 001 € (+ 4,18 %)**. Cette hausse a eu lieu sans augmentation des taux des différentes impositions communales, sauf pour la taxe locale sur la publicité extérieure dont le taux évolue en fonction de l'indice des prix à la consommation.

La recette générée par les impôts se situe à **4 771 225 €**. Ils représentent **38,52 %** des recettes réelles de fonctionnement en 2022. Pour rappel, la Ville n'a pas augmenté les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation depuis 2009.

L'attribution de compensation de la Métropole reste stable à **2 428 885 €** depuis le transfert de la dotation TEOM initialement intégrée à la dotation de solidarité communautaire pour un montant de **465 527 €** en 2021.

Quant à la dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole, elle a augmenté ; passant de **167 828 €** en 2021 à **212 052 €** en 2022.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui représente une péréquation entre intercommunalités.

Cette attribution financière a pu être reversée aux communes. Pour notre ville, ce reversement a représenté **161 198 €** contre **169 791 €** en 2021. Cette dotation dépend de la richesse relative des intercommunalités.

Les taxes sur l'électricité, assises sur la consommation finale des usagers, sont en diminution à **172 777 €** contre **148 376 €** en 2021.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation s'élèvent à **272 547 €** contre **305 700 €** en 2021. Ces taxes varient en fonction du nombre et de la valeur des transactions immobilières réalisées sur la Commune.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'élève à **2 150 264 €** soit une légère diminution. Cela s'explique par le fait que le recensement de la population INSEE 2019 pris en compte pour le calcul affiche une légère baisse momentanée.

La DGF se décompose en :

- Dotation Forfaitaire : **1 374 333 €**
- Dotation de Solidarité Urbaine : **720 513 €**
- Dotation Nationale de Péréquation : **55 418 €**

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle s'élève à **94 408 €** contre **94 533 €** en 2021 et reste stable.

Les autres produits de gestion courante génèrent une recette de **294 602 €**, ces recettes proviennent essentiellement des revenus des loyers des logements et cases commerciales que nous avons mis en location.

Le remboursement par la Métropole des intérêts d'emprunt théorique suite au transfert de la voirie en 2015 s'élève à **13 817 €** pour 2022.

## **II – LE BUDGET LOCATION IMMEUBLE NU**

Les données synthétiques se présentent ainsi :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Recettes de l'exercice :</b>	63 007,00 €	69 910,45 €
<b>Dépenses de l'exercice :</b>	70 375,46 €	43 890,97 €
<b>Résultat de l'exercice :</b>	-7 368,46 €	26 019,48 €
<b>Excédent reporté 2021 :</b>	136 296,02 €	89 984,26 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>128 927,56 €</b>	<b>116 003,74 €</b>

A - RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-7 368,46 €
B - RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	136 296,02 €
<b>C- RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</b>	<b>128 927,56 €</b>
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 019,48 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT	89 984,26 €
<b>D – SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 003,74 €</b>
RESTES A REALISER EN DEPENSES	1 168,84 €
RESTES A REALISER EN RECETTES	0 €
<b>E - SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>(-) 1 168,84 €</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>114 834,90 €</b>

Le compte administratif de l'immeuble nu correspond à la gestion du fonctionnement du bâtiment accueillant le GRETA. Les dépenses correspondent aux fluides, assurances et provisions pour grosses réparations. Les recettes sont, quant à elles, liées au loyer perçu.

## **Conclusion :**

Globalement, l'analyse du compte administratif 2022 montre que la Ville a subi une dégradation de sa situation financière ; alors que celle-ci était saine et stable depuis plusieurs années.

Compte tenu du contexte inflationniste et des échéances à venir, la Collectivité a décidé d'agir rapidement en mettant en place des mesures d'économies importantes lors du vote du budget 2023 afin de maîtriser au mieux l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Quant aux dépenses d'investissement, la Ville souhaite pouvoir maintenir ses projets. Pour ce faire, le Plan Prévisionnel d'Investissement sera adapté afin de préserver les finances communales et de limiter le recours à l'emprunt.